

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Dalapro Allround Adhesive

La fiche de données de sécurité est conforme à Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de délivrance 04.02.2019

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit Dalapro Allround Adhesive
N° article 636140, 636141

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

l'effet précis Description: Colle murale pour surfaces intérieures sèches

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de société Saint Gobain Sweden AB BU Scanspac
Adresse postale Kemivägen 7
Code postal S-705 97
Ville Glanshammar
Pays Sweden
Numéro de téléphone + 46 19 463400
E-mail info@dalapro.se
Site Internet <http://www.dalapro.com>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Numéro de téléphone: 112
Description: .

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Propriétés dangereuses de la substance/du mélange Non considéré comme dangereux pour la santé ou l'environnement selon la législation en vigueur.

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger	EUH 208 Contient 1,2-Benzisotiazol-3(2H)-on, Mix of: 5-klor-2-metyl-2H-isotiazol-3-on [EG nr 247-500-7] and 2-metyl-2H-isotiazol-3-on [EG nr 220-239-6], mix (3:1). Peut produire une réaction allergique.
--------------------	---

2.3. Autres dangers

Impact sur la santé	Peut irriter les yeux et la peau.
Effets environnementaux	Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom du composant	Identification	Classification	Contenu	Remarques
Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	N° CAS: 55965-84-9	Acute tox. 3; H331; Acute tox. 3; H311; Acute tox. 3; H301; Skin Corr. 1B; H314; Skin Sens. 1; H317; Aquatic Acute 1; H400; Facteur M 1; Aquatic Chronic 1; H410; Facteur M 1;	< 15 ppm	
1,2-Benzisothiazol-3(2H) -one	N° CAS: 2634-33-5	Acute tox. 4; H302; Skin Irrit. 2; H315; Eye Dam. 1; H318; Skin Sens. 1; H317; Aquatic Acute 1; H400; Facteur M 1;	< 500 ppm	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités	Ne rien donner à boire si la victime est inconsciente. Garder à l'air frais, au chaud et au repos, de préférence en position assise, confortable, le dos droit. Consulter un médecin en cas de malaise.
Inhalation	Repos et air frais.
Contact avec la peau	Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
Contact avec les yeux	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent. Maintenir les paupières ouvertes. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer.
Ingestion	Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Garder la personne en observation. Si la personne a un malaise, la transporter en salle d'urgence avec cette fiche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement médical

Laver abondamment à l'eau et au savon. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche. En cas d'incendie, utiliser l'eau nébulisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion

En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection individuelle (EPI)

Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges.

Procédures de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie porter un appareil respiratoire à adduction d'air. Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés immédiatement ou refroidis avec de l'eau. Éviter que l'eau n'entre dans l'égout ou une source d'eau. Établir une digue pour retenir l'eau. Utiliser de l'eau pulvérisée pour réduire les vapeurs. Éviter de respirer les vapeurs du feu.

Autres informations

Aucunes recommandations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

Précautions individuelles

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher l'entrée du déversement dans les cours d'eau ou les égouts et la contamination de la terre ou la végétation. Si cette opération est impossible, immédiatement prévenir la police et les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confinement

Le produit répandu est raclé et aspiré avec une substance absorbante. Balayer et déposer dans un contenant adéquat. Nettoyer le lieu avec beaucoup d'eau. Faire attention aux surfaces qui peuvent devenir glissantes.

Informations complémentaires

Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Autres instructions

Aucune information.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Eviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Entreposer à une température au-dessus du point de congélation. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit sec et frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les paramètres de contrôle

Données insuffisantes. Pas pertinent.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures préventives visant à empêcher l'exposition

Mesures relatives aux instructions et visant à éviter l'exposition

Aucune prescription particulière.

Protection des yeux / du visage

Propriétés requises

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

Protection des mains

Protection de la peau / des mains, contact de longue durée

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Matériaux appropriés

Néoprène, nitrile, polyéthylène ou PVC.

Protection respiratoire

Protection respiratoire nécessaire à

Le système de protection des voies respiratoires n'est pas nécessaire sous des conditions normales d'utilisation.

Hygiène / Environnement

Mesures d'hygiène spécifiques

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Contrôles de l'exposition

Mesures relatives à l'utilisation par le consommateur du produit chimique Lire l'étiquette avant utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide crémeux.
Couleur	Vit
Odeur	Odeur faible.
pH	Statut: À l'état de livraison Valeur: ~ 7 - 8
Point de congélation	Valeur: ~ 0
Point d'ébullition	Valeur: > 100 °C
Point d'éclair	Commentaires: Pas pertinent.
Densité	Valeur: ~ 1,0 kg/dm ³
Solubilité	Moyen: Eau

9.2. Autres informations

Point de solidification	Valeur: < 0
-------------------------	-------------

Risques physiques

Consistance solide	Valeur: < 11 -30 %
--------------------	--------------------

Autres propriétés physiques et chimiques

Propriétés physiques et chimiques	Pas pertinent.
-----------------------------------	----------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune condition connue n'est susceptible de donner lieu à une situation dangereuse.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable à température normale et l'emploi recommandé.
-----------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucunes recommandations.
--------------------------------------	--------------------------

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Éviter le gel.
---------------------	----------------

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter

Pas de groupe d'incompatibilité noté.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition
dangereux

En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Autres données toxicologiques

Aucun risque aigu ou chronique pour la santé connu.

Autres informations concernant les risques de santé

Corrosion / irritation cutanée,
autres informations

Un contact prolongé ou répété peut provoquer des irritations. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Dommages/irritations oculaires,
autres informations

Des éclaboussures peuvent provoquer une irritation.

Inhalation

Pas pertinent.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

On ne considère pas que ce produit ait des effets néfastes sur l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Description et évaluation de la
persistance et de la dégradabilité

Aucunes informations notées.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel bioaccumulatif

Bioaccumulation: N'est pas prévu pour être bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats d'analyse des PBT
(persistant, bio-accumulable et
toxique)

Aucunes informations notées.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets nocifs, commentaires

Aucuns connus.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Préciser les méthodes d'élimination appropriées	Confirmer les méthodes d'élimination auprès de l'ingénieur de l'environnement et d'après les normes locales.
Code de déchets CED	Code de déchets CED: 080410 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09
Autres informations	Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Marchandises dangereuses	Non
--------------------------	-----

14.1. Numéro ONU

Commentaires	Inconnu.
--------------	----------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Commentaires	Aucune.
--------------	---------

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Commentaires	Aucune.
--------------	---------

14.4. Groupe d'emballage

Commentaires	Aucune.
--------------	---------

14.5. Dangers pour l'environnement

Commentaires	Aucune.
--------------	---------

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune information.
---	---------------------

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac (oui/non)	Non
-----------------------------	-----

Autres informations utiles

Autres informations utiles	Non classé.
----------------------------	-------------

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Restrictions évaluées	Aucunes informations notées.
-----------------------	------------------------------

Nanomatériaux	Non
Législation et réglementation	Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Décret n° 2010-323 du 23 mars 2010 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des générateurs d'aérosol. Code de l'environnement - Titre IV, Chapitre Ier, Sous-section 2 : Classification des déchets. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ED 984, avec modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de sécurité chimique réalisée	Non
--	-----

RUBRIQUE 16: Autres informations

Notes du fournisseur	Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances sur le produit concerné, à la date d'établissement de la fiche. Elles présupposent une manipulation adéquate de ce produit dans les conditions normales et conformément à l'usage spécifié sur l'emballage ou dans d'autres documentations techniques appropriées. Toute autre utilisation du produit, y compris en combinaison avec un autre produit ou un autre procédé, s'effectue sous la seule responsabilité de l'utilisateur.
Liste des mentions H (de danger) pertinentes (visées aux sections 2 et 3).	H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H331 Toxique par inhalation. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Version	1